

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 008, Numéro 020, Janvier-Mars 2025

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 8, numéro 20

Janvier-Mars 2025

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/BTCY1965>

www.revue-is.org

**COMMERCE TRANSFRONTALIER DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO ET INSTALLATION DU POSTE FRONTALIER A ARRET UNIQUE : UN
PIEGE OU UNE OPPORTUNITE**

Doris TSHIYOLE NGINDU

Professeur Associé au Département des Sciences Economiques de l'Université Pédagogique
Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Cette analyse met en lumière la politique commerciale de la République Démocratique du Congo dans le cadre des échanges commerciaux transfrontaliers avec certains des pays voisins. Il se remarque que son adhésion dans les communautés économiques régionales notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont conduit à ce qu'elle revoie sa politique avec la mise en place de poste frontalier à arrêt unique (PFAU). En termes de risque, l'étude épingle la faiblesse de son économie et en guise d'opportunités, on en répertorie plusieurs pourvu qu'elle se mette en ordre de bataille.

Mots-clés : *RDC, PFAU, piège, opportunité.*

ABSTRACT

This analysis highlights the trade policy of the Democratic Republic of Congo in the context of cross-border trade with certain neighboring countries. Its membership of regional economic communities, in particular the East African Community (EAC), has led to a review of its policy, with the establishment of a one-stop border post (PFAU). In terms of risks, the study points to the weakness of its economy, while in terms of opportunities, it lists several for the country to get into fighting order.

Keywords : *DRC, PFAU, trap, opportunity.*

INTRODUCTION

Cette analyse met en lumière la politique commerciale de la République Démocratique du Congo dans le cadre des échanges commerciaux transfrontaliers avec certains des pays voisins.

Membre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) regroupant huit pays, la République Démocratique du Congo a adhéré à la charte qui consacre à moyen et long terme, l'union douanière, un marché commun et une fédération politique.

L'une des matérialisations de décisions prises par la plateforme sur le plan commercial, consiste à l'installation au niveau des frontières, endroit de passage des marchandises, le poste frontalier à arrêt unique (PFAU), en lieu et place de poste frontalier traditionnel à deux arrêts.

L'objectif poursuivi par l'installation de PFAU reste la volonté affichée commune des membres de vouloir réduire sensiblement les pratiques considérées comme obstacles au développement des échanges commerciaux transfrontaliers.

En d'autres termes, au lieu que les personnes, les marchandises et les véhicules soient contrôlés à deux reprises, d'une part, par les services frontaliers du pays de départ, et d'autre part, par les services semblables dans le pays de destination, ce qui occasionne énormément la perte de temps et divers problèmes liés aux législations nationales différentes, le contrôle se fera désormais en une seule fois, soit dans le pays de départ, soit dans le pays de destination et de manière alternative, par les services frontaliers de deux pays réunis dans un même poste frontalier à arrêt unique, en application d'une seule législation de la CAE en la matière.

L'étude a épinglé le fait que le PFAU risque d'être un piège pour République Démocratique du Congo dans la mesure où son économie est très faible, caractérisée par des maux qui ne lui permettront pas de rivaliser avec ses voisins afin de tirer grand dividende sur le marché commun, alors que ces derniers, avec les produits transformés à valeur ajoutée élevée, conquerront le

marché congolais au détriment de l'industrie locale naissante ou en difficulté, qui sera étouffée par la concurrence accrue.

Les opportunités qu'offre le poste frontalier à arrêt unique sont nombreuses et pour les saisir, la République Démocratique du Congo doit s'arranger en ordre de bataille et s'attaquer aux maux et insuffisances qui l'empêchent à relever la tête et rayonner sur les plan commercial, notamment : la mauvaise gouvernance, les infrastructures de base en délabrement total, les allocations budgétaires de secteur agricole non significatives, l'industrie de transformation quasi inexistante, le climat des affaires à améliorer, la suppression des entraves commerciaux, la corruption, l'impunité, etc.

I. CONCEPTUALISATION

Les concepts ci-après méritent d'être clarifiés : Postes Frontaliers à arrêt Unique (PFAU) ; poste Frontalier à Arrêt unique ; le Poste Frontalier Traditionnel à Deux Arrêts (PFTDA) ; inconvénients de poste traditionnel à deux arrêts.

I. 1. Postes Frontaliers à arrêt Unique (PFAU)

Le commerce, moteur essentiel de la croissance et le développement, est exercé pour permettre aux gens de sortir de la pauvreté et d'accéder à la prospérité ou la richesse. Il permet d'obtenir les ressources matérielles en terme des biens d'équipement, des machines, des matières premières et des produits semis et /ou finis essentiels au développement économique.

Dès lors que le commerce est la voie vers la croissance et le développement, éliminer les obstacles qui l'entravent ne peut qu'aider à renforcer les retombées. C'est dans ce cadre que le libre-échange devient un instrument important pour accroître les échanges entre pays.

Le commerce a apporté et continue d'apporter une contribution considérable à l'épanouissement de nombreux pays développés et en développement dans la mesure où il permet aux nations de se spécialiser et d'exporter es marchandises qu'elles peuvent produire à moindre coût en échange de celles produites par d'autres à moindre frais.

Le développement des échanges entre d'une part la République Démocratique du Congo et les pays qui l'entourent aussi bien francophones et anglophones, et d'autre part le reste du monde, est lié à la politique d'ouverture sur l'extérieur, dont le pays a fait l'un de ses objectifs en signant plusieurs accords d'intégration sous régionale et régionale dont le plus récent est son adhésion à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) en 2022.

L'intégration régionale est considérée comme une voie de développement économique et la CAE a pour piliers : l'union douanière, un marché commun, une union monétaire et une fédération politique avec comme membres, les Républiques de Burundi, du Kenya, du Rwanda, du Soudan de sud, de l'Ouganda, Démocratique du Congo et de somalie.

La République Démocratique du Congo (RDC) occupe une position stratégique au centre de l'Afrique et peut bénéficier de beaucoup d'opportunité dans le cadre des échanges transfrontaliers avec ses multiples voisins, à condition qu'elle mette en valeur ses potentialités aussi bien minières, agricoles, manufacturières et tant d'autres.

Dans le contexte de facilitation de la circulation des personnes et leurs biens entre pays membres de la CAE, le recours aux Postes Frontaliers à Arrêt Unique (PFAU) fait référence au cadre juridique et intentionnel, aux installations et aux procédures associées qui permettent aux marchandises, aux personnes et véhicules de s'arrêter dans une seule installation dans laquelle ils subissent les contrôles nécessaires, conformément aux lois régionales et nationale applicable afin de sortir d'un Etat et entrer dans l'Etat voisin.

Ce système permet certes, le gain de temps comparativement à celui de deux arrêts où les personnes et les marchandises subissent le contrôle des différents services évoluant aux frontières du pays de sortie suivant les lois nationales, pour ensuite être contrôlés par les services semblables dans le pays d'entrée, occasionnant par-là, la perte de temps dans l'immobilisation des marchandises, pouvant aller parfois à plusieurs jours, voire des semaines.

Les analystes congolais pessimistes voient dans les PFAU, un piège dans la mesure où les échanges sont un rendez-vous de donner et de recevoir, et que, la RDC depuis quelques décennies est limitée à offrir les produits bruts ou

produits à faibles valeur ajoutée, et de ce fait, serait la grande perdante face à ses voisins qui ont développé leur industrie manufacturière et prendraient d'assaut l'économie congolaise en transformant en grand marché de consommation de leurs produits.

C'est alors eux qui tireraient le grand dividende de ces échanges en desservant en grandes quantités leurs produits sur le marché congolais au détriment de l'industrie congolaise naissante qui sera étouffée. Par contre, les analystes optimistes pensent que le système pourra à moyen terme réveiller l'orgueil de la RDC qui cherchera à rivaliser avec ses voisins, ce qui boostera son industrie et accroîtra ses échanges.

Méthodologiquement, pour arriver à démontrer en quoi ce système peut constituer un piège pour l'économie congolaise, nous avons recouru aux méthodes analytique et comparative. La première nous a permis à mettre en lumière les difficultés de l'économie congolaise à surmonter les défis du libre-échange qui s'imposent pour partir tête haute dans ce système. La seconde, a consisté à fixer l'opinion sur le fait que les produits de la RDC dans ces échanges sont à faible valeur ajoutée alors que ceux de ses voisins sont hautement transformés et par conséquent très compétitifs sur le marché congolais.

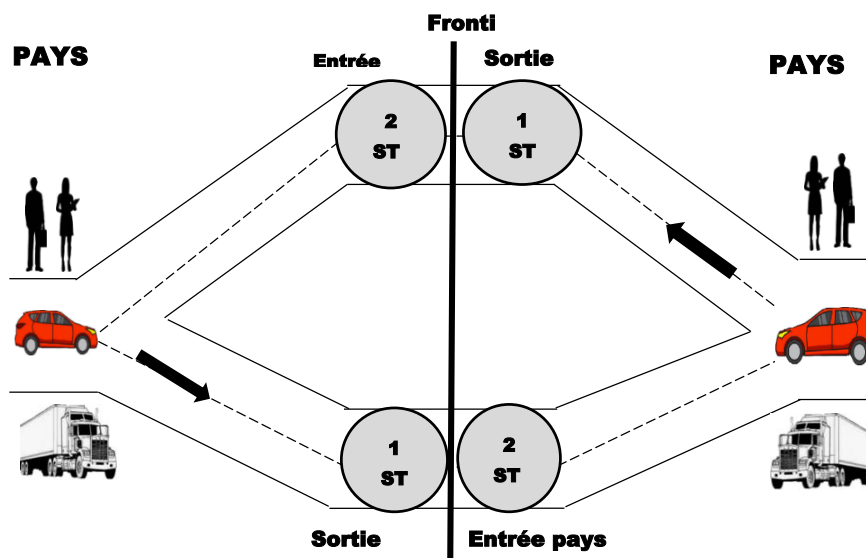
Nous avons ensuite mis en contribution la technique documentaire pour récolter les données susceptibles d'accompagner notre analyse. Cette réflexion tourne, hormis l'introduction et la conclusion, autour des points suivants : Postes frontaliers à arrêt unique ; Raison, concepts et principes des postes frontaliers à arrêt unique ; Catégories des postes frontaliers à arrêt unique ; Avantages des postes frontaliers à arrêt unique ; Postes frontaliers à arrêt unique : piège ou opportunité pour la RDC.

Il se dégage donc qu'un poste Frontalier à Arrêt unique (PFAU) est la mise en application de contrôles conjoints par les Etats membres de la CAE qui partagent la même frontière par laquelle passent les marchandises, dans le but de minimiser les activités de routine et les duplicités de procédures. Le PFAU est une innovation dans le cadre des pays de la CAE ayant pour objectif la facilitation des échanges entre les pays membres.

Pour mieux appréhender le PFAU, il est nécessaire d'évoquer dans un premier lieu le système actuel d'application encore dans beaucoup de pays membres, considéré comme un frein aux échanges en terme de perte de temps et en insécurité car s'exerçant avec une multiplicité de contrôles, à savoir le Poste Frontalier à Deux arrêts.

I. 2. Le Poste Frontalier Traditionnel à Deux Arrêts (PFTDA)

Sous les deux arrêts, les passagers et les camions doivent s'arrêter de chaque côté de la frontière pour les formalités de déclaration, comme illustré ci-dessous dans les diagrammes schématisques d'un poste frontalier traditionnel à deux arrêts.



Source : Caudico, Art.

Les procédures de sortie sont effectuées d'un côté de la frontière pour les personnes, les véhicules et les marchandises quittant le pays. Les procédures d'entrée sont effectuées de l'autre côté pour les mêmes personnes, mêmes véhicules et mêmes marchandises arrivant dans le pays. Les activités impliquent généralement l'immigration, les douanes et d'autres fonctions de contrôle aux frontières en fonction de la taille et des caractéristiques de la frontière et des lois nationales qui régissent les contrôles aux frontières.

Cela implique de passer par une variété de documents, de procédures et de paiements, puis de parcourir quelques centaines de mètres et de répéter le processus de l'autre côté.

Il existe un certain nombre d'organismes gouvernementaux opérant aux postes frontaliers avec des mandats différents. Pour la République Démocratique du Congo, on trouve la douane, l'immigration, l'autorité de normalisation, la santé portuaire, l'inspection des végétaux, la police et autres agences de sécurité, tous faisant partie de l'ordre opérationnel aux frontières.

I. 2. 1. Douane

La douane est représentée par les agents commis par la Direction Générale des Douane et Accises (DGDA), qui est une régie financière ayant pour mission de lutte contre la fraude et d'application des législations connexes : elle se rapporte au contrôle, à la recherche, à la constatation et à la répression des infractions douanières et aux législations connexes.

La douane a pour rôle de tenir les frontières, qu'elles soient terrestres, maritimes, physiques ou numériques afin d'assurer la protection du territoire, des citoyens et des intérêts économique-financiers nationaux.

A la frontière, dans le cadre des Communautés de l'Afrique de l'Est, la douane est chargée de la facilitation du commerce ; la sécurité des frontières ; la perception des recettes ; la protection de la sécurité contre les marchandises de contrebande et l'éducation et la sensibilisation du public.

I. 2. 2. Immigration

L'immigration est représentée par la Direction Générale d'Immigration, en sigle « DGM ». Considérée aujourd'hui comme l'entrée dans un pays des personnes étrangères qui y viennent pour y séjourner. Le mot immigration vient de latin qui signifie passage d'un lieu à l'autre. Elle correspond, vue du coté de pays de départ, à l'émigration.

Les raisons des migrations internationales sont multiples : elles peuvent être liées à des besoins et envies de voyage de court ou long terme, pour éventuellement rejoindre de la famille vivant à l'étranger, pour vacances, etc. Il existe des types de migrations voulues ou forcées, bref elles peuvent être le

fruit de nombreux facteurs individuels et sociétaux parmi lesquels, les raisons commerciales ne sont pas à exclure. Ces déplacements peuvent être limités par la politique de visas des pays d'arrivée.

A la frontière, dans le cadre des Communautés de l'Afrique de l'Est, l'Immigration est chargée de contrôle et régulation des entrées et sorties des personnes ; de l'éloignement des immigrants interdits ; de la délivrance de documents de voyage ; de la délivrance des permis d'entrée ; et de l'application des lois pertinentes.

I. 2. 3. Autorité de normalisation

C'est un organisme chargé de la coordination des travaux d'élaboration et de diffusion des normes. Celle-ci contrôle en particulier l'attribution de la marque nationale. L'établissement d'une norme fait entrer en action trois rouages : une autorité publique déléguée et responsable, le commissaire à la normalisation et un organisme spécialisé.

La normalisation qui résulte d'une définition collective des parties intéressées a un triple aspect. L'un, qualitatif, vise à définir les performances minimales qu'un produit doit fournir au cours d'un usage normal. Le second, simplificateur, consiste à éliminer les variétés superflues. Le dernier, d'ordre dimensionnel, fixe les standards de taille permettant l'interchangeabilité des produits.

Ces normes représentent un ensemble de directives, de règles et de meilleures pratiques encadrant divers aspects des affaires au niveau mondial. Elles englobent des thèmes tels que la qualité des produits, les standards de sécurité, les pratiques commerciales éthiques, l'écologie durable et la responsabilité sociale.

Du point de vue commercial, adhérer aux normes internationales est crucial pour plusieurs motifs. Tout d'abord, cela aide à solidifier la confiance et la crédibilité auprès des clients et partenaires, car cela montre un engagement à livrer des produits et services de haute qualité. En respectant ces normes, les entreprises peuvent améliorer leur image et se démarquer sur le marché global.

Ensuite, les standards commerciaux internationaux encouragent une concurrence juste en fixant des règles du jeu équitables pour tous les participants. Ils garantissent que les entreprises sont en compétition sur la base de la qualité de leurs produits et services, plutôt que par le biais de pratiques déloyales. Cela favorise une saine émulation et stimule l'innovation ainsi que l'amélioration continue.

A la frontière, dans le cadre des Communautés de l'Afrique de l'Est, l'autorité de normalisation est chargée de fournir des installations pour examiner et tester la conformité des produits aux normes acceptables ; de tester les marchandises destinées à l'exportation à des fins de certification ; et de promouvoir et encourager la normalisation en ce qui concerne les produits, les processus et les pratiques.

I. 2. 4. La Police aux frontières

La police aux frontières est chargée du contrôle aux frontières, de la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité et de la lutte contre l'immigration irrégulière ainsi que de la gestion opérationnelle des centres de rétention administrative. Elle coordonne également l'éloignement des étrangers en situation irrégulière.

Son champ d'intervention comprend la sûreté des moyens et infrastructures de transports internationaux, la centralisation des informations relatives aux flux et risques migratoires et leur analyse à des fins opérationnelles. Enfin, cette direction est en charge de la mise en œuvre de dispositifs de coopération opérationnelle internationaux en matière de gestion des frontières.

A la frontière, dans le cadre des Communautés de l'Afrique de l'Est, l'autorité de normalisation est chargée du maintien de l'ordre public à la frontière ; du contrôle et garde des frontières nationales ; du contrôle des personnes, des véhicules, des marchandises et des documents de voyage aux frontières ; d'empêcher le franchissement illégal des frontières des personnes, des véhicules et des marchandises et de contrôler le transport des objets interdits.

I. 2. 5. Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire est un ensemble des pratiques hygiéniques obligatoires et règlementées par la loi visant à assurer la sécurité des consommateurs et des restaurants et autres établissements de la filière. Le contrôleur sanitaire a pour mission d'inspecter la conformité des produits et services aux normes sanitaires en vigueur, mais également d'assurer l'application des règles et procédures et l'amélioration des produits ou services.

Le dispositif de contrôle sanitaire aux frontières permet de protéger notre système de santé et de retarder l'arrivée sur le territoire national des variant aux caractéristiques préoccupantes.

En République Démocratique du Congo, il existe plusieurs services spécialisés faisant partie de l'ordre opérationnel aux frontières qui s'occupent de contrôle sanitaire notamment : Office Congolais de Contrôle (OCC), Service de Quarantaine Végétale et Minérale (SQAV), Service de Quarantaine Animale et Halieutique (SQAHA) et Programme National de l'Hygiène au Frontière (PNHF).

a. Office Congolais de Contrôle (OCC)

Il est chargé de contrôle de la qualité, de la quantité et de la conformité des produits sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo, l'Office congolais de contrôle couvre un large champ d'activités.

Avec plusieurs collaborateurs, l'OCC exerce ses activités au plan national grâce à un réseau de directions provinciales et plusieurs agences, implantées sur l'ensemble du territoire national. Au plan international, l'OCC dispose d'un solide réseau de partenaires.

L'Office congolais de contrôle, pour le compte de son Client Institutionnel, l'Etat Congolais, assure les missions suivantes : contrôle de qualité, de quantité, de conformité et de prix de toutes marchandises et produits à l'importation comme à l'exportation ; analyses physico-chimique et microbiologique des produits ; prévention des sinistres, et, commissariat d'avaries ; contrôles techniques sur les appareils de production, dans le secteur de la sécurité de l'environnement du travail, de la métrologie légale, de l'industrie et des travaux

de génie ; contrôle et certification de la production industrielle nationale ; gestion et exploitation de silos, magasins généraux et entrepôts sous douanes ; production des statistiques sur le commerce extérieur et la production nationale, au profit de la Banque centrale du Congo ainsi que du gouvernement congolais pour l'élaboration de la politique économique nationale.

b. Service de Quarantaine Végétale et Minérale(SQAV)

Le SQAV a pour but principal d'assurer la surveillance phytosanitaire ainsi que la gestion de la quarantaine végétale sur l'ensemble du territoire national. Par conséquent, il assure la police phytosanitaire.

A cet effet, il lui est assigné la mission d'assurer le contrôle des documents phytosanitaires accompagnant les végétaux, ainsi que leurs produits dérivés au niveau des postes frontaliers ; de garantir le contrôle des mouvements d'entrée et de sortie des végétaux et de leurs produits dérivés en vue de prévenir l'introduction, la dissémination et la propagation des maladies et/ou des germes pathogènes et nuisibles à la santé des hommes, des animaux et des végétaux ; de procéder à l'inspection phytosanitaire des denrées alimentaires d'origine végétale et minérale ; de prélever des échantillons des produits et sous-produits dérivés des végétaux en vue de leur analyse macroscopique et/ou microscopique ; de veiller au contrôle de qualité des produits phytosanitaires (intrants agricoles) ; de contrôler les semences et les matériels génétiques végétale ainsi que les matériels et moyens de transport des végétaux et de leurs produits dérivés ; de procéder à la désinfection, la dératisation et la désinsectisation des engins servant au transport des végétaux ainsi que de leurs produits dérivés ; d'ordonner la saisie, le refoulement, la mise en quarantaine ou le traitement et, le cas échéant, la destruction des végétaux, des denrées alimentaires, produits phytosanitaires reconnus périmés, contaminés, souillés, nuisibles pour l'homme, l'animal ou le végétal ; de procéder à la certification des végétaux et de leurs produits dérivés, des semences, des intrants agricoles ; d'appliquer des pénalités à l'endroit des contrevenants aux présentes dispositions.

c. Service de Quarantaine Animale et Halieutique (SQAH)

Le Service de Quarantaine Animale et Halieutique (SQAH) est créé par l'arrêté ministériel N°0066/CABMIN/PE. Par conséquent, il assure la police zoo sanitaire.

Il lui est assigné la mission d'assurer le contrôle des documents zoo sanitaires accompagnant les animaux ainsi que leurs produits dérivés au niveau des postes frontaliers ; de garantir le contrôle des mouvements d'entrée et de sortie des animaux et de leurs produits dérivés en vue de prévenir l'introduction, la dissémination et la propagation des maladies et/ou des germes pathogènes et nuisibles à la santé des hommes, des animaux et des végétaux ; de procéder à l'inspection vétérinaire des denrées alimentaires d'origine animale ; de prélever des échantillons des produits et sous-produits dérivés des animaux en vue de leur analyse macroscopique et/ou microscopique ; de veiller au contrôle de qualité des médicaments et produits vétérinaires et d'élevage ; de contrôler les semences et les matériels génétiques d'origine animale ainsi que les matériels et moyens de transport des animaux, et de leurs produits dérivés ; de procéder à la désinfection, la dératisation et la désinsectisation des engins servant au transport des animaux ainsi que de leurs produits dérivés ; d'ordonner la saisie, le refoulement, la mise en quarantaine ou le traitement et, le cas échéant, la destruction des animaux (abattage sanitaire), des denrées alimentaires, des médicaments et produits vétérinaires reconnus périmés, contaminés, souillés, malades ou nuisibles pour l'homme, l'animal ou le végétal ; de procéder à la certification des animaux et de leurs produits dérivés.

d. Programme National de l'Hygiène aux Frontière (PNHF)

Le programme d'Hygiène aux frontières a essentiellement pour attributions d'assurer, aux différents postes frontaliers, entrepôt publics et privés concédés, le contrôle sanitaire, notamment : le contrôle des documents sanitaires ; le contrôle sur le transfert des cadavres humains ; la vaccination ; la notification et l'isolement des cas suspects et leur prise en charge ; la déclaration de la santé et la surveillance des maladies transmissibles à potentiel épidémique.

Tous ces services faisant partie de l'ordre opérationnel aux frontières et s'occupant chacun à ce qui le concerne de contrôle sanitaire sont chargés de contrôle sanitaire des voyageurs ; contrôle sanitaire des restes humains (cadavres) ; contrôle sanitaire des moyens de transport transfrontaliers ; contrôle des véhicules d'occasion à l'import ; contrôle sanitaire des marchandises visées par la santé publique (friperies, denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, cosmétiques, produits toxiques) ; contrôles environnementales ; contrôle de documents sanitaires ; contrôles d'entrepôts publics ou sous-douanes ; et contrôle sanitaires des établissements classes se trouvant au point d'entrée et dans un rayon de 400 m.

I. 3. Inconvénients de poste traditionnel à deux arrêts

Les mobiles qui ont poussé les pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est de migrer de poste à deux arrêts vers celui à arrêt unique, c'est la volonté commune de vouloir réduire sensiblement les pratiques considérées comme obstacles au développement des échanges commerciaux transfrontaliers.

Le fait que les personnes et les marchandises sont contrôlées par les mêmes services à la fois au pays du départ et celui de destination entraîne beaucoup de dysfonctionnements tels que l'incompréhension dans le partage d'information entre les services opérant de part et d'autre de deux frontières ; les procédures de contrôle non harmonisées obéissant à deux législations nationales différentes ; le retard dans le traitement des dossiers qui occasionne les coûts supplémentaires d'exploitation pour les transporteurs et les commissionnaires ; l'alourdissement des délais de rotation des camions ; l'accroissement du coût de la logistique par le fait que les marchandises ne sont pas souvent livrées en temps réel ; la perte énorme de temps causée par le contrôle des documents aux frontières suite au deux arrêts ; etc.

II. RAISON, CONCEPTS ET PRINCIPES DES PFAU

Comme c'est indiqué dans l'intitulé, il est question d'évoquer les raisons, clarifier ce concept et relever ses principes.

II. 1. Raisons d'être des PFAU

Les principales raisons de la mise en place des PFAU, le long des corridors de transport sont notamment : le souci d'accélérer le mouvement des biens et des personnes et de réduire les coûts de transport à travers les frontières nationales.

A un PFAU, les passagers, les marchandises et les véhicules s'arrêtent une fois pour entreprendre les formalités de passage des frontières pour sortir d'un Etat partenaire et entrer dans un autre.

Toutes les formalités aux frontières et le traitement des documents pour les marchandises et les passagers sont effectués dans un seul hangar de dédouanement pour la sortie d'un État partenaire et l'entrée dans l'État voisin.

Si une inspection de la cargaison est requise, dans la mesure du possible, elle est effectuée immédiatement par le biais d'une inspection conjointe impliquant toutes les agences nécessaires des deux États partenaires en même temps.

II. 2. Concept des PFAU

Un PFAU est un modèle de gestion des frontières qui promeut une approche coordonnée et intégrée pour faciliter le commerce, la circulation des personnes et améliorer la sécurité ; réduire les temps de passage aux frontières pour les voyageurs et les transporteurs et raccourcir le temps de dédouanement aux points de passage frontaliers ; réduire les coûts logistiques.

Le PFAU comprend quatre piliers à savoir : cadre juridique et institutionnel

II. 2. 1. Cadre juridique et institutionnel

Il est généralement admis que l'application des lois nationales est limitée au territoire d'un État. Les PFAU reposent sur le principe d'application extraterritoriale des lois, qui permet à un État d'étendre l'application de lois nationales spécifiques en dehors de son propre territoire.

II. 2. 2. Simplification et harmonisation des procédures

La mise en œuvre d'un PFAU nécessite de simplifier et d'harmoniser les procédures de passage des frontières, ce qui rend un PFAU efficace ;

II. 2. 3. Technologies d'Information et de Communication et échange de données

Les TIC sont un élément essentiel des systèmes de guichet unique collaboratif, de la simplification de la documentation, de la gestion des frontières et de la modernisation des douanes, de l'immigration et des services connexes.

II. 2. 4. Infrastructure matérielle

Cela comprend les installations des PFAU telles que les bureaux des agents frontaliers, l'équipement opérationnel, les entrepôts et le stationnement.

II. 3. Principes des PFAU

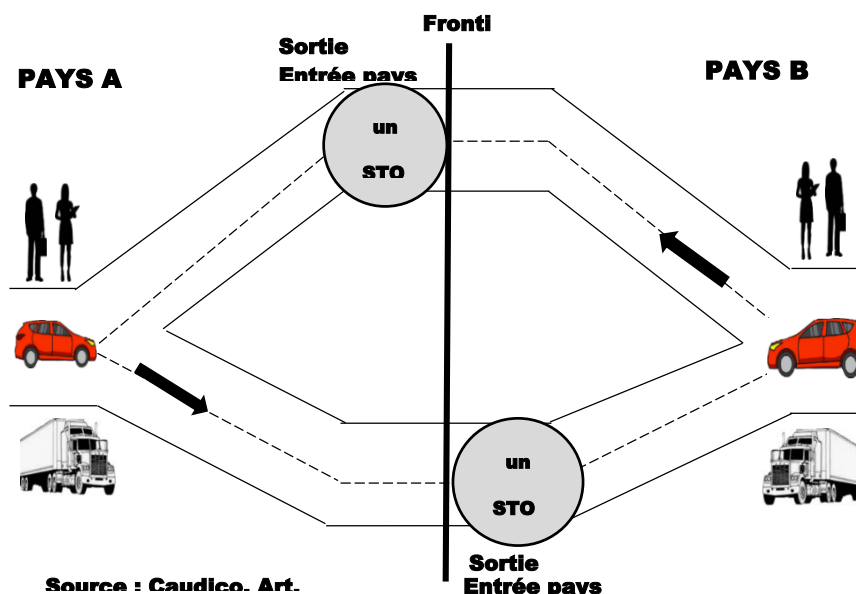
Afin d'atteindre son objectif, les principes suivants régissent le fonctionnement d'un PFAU :

- un seul arrêt pour les usagers aux fins des contrôles d'autorisation de sortie et d'entrée ;
- une mise en place d'une zone de contrôle combinant les contrôles de sortie et d'entrée ;
- un mouvement direct du trafic transfrontalier vers la zone de contrôle du pays d'entrée ;
- une bonne gestion du trafic selon les catégories d'usagers ; utilisation d'une signalisation appropriée pour guider les utilisateurs aux PFAU ;
- un achèvement des procédures de sortie avant les procédures d'entrée ;
- une dépendance de l'État partenaire voisin vis-à-vis de l'État partenaire hôte pour la sécurité et la gestion de la partie du contrôle du côté sortie du PFAU ;
- une désignation par chaque État partenaire d'une agence chef de file pour coordonner la gestion du PFAU ;

- une application extraterritoriale des lois nationales dans la zone de contrôle de l'État partenaire d'accueil voisin ;
- une attribution par l'État partenaire hôte à l'État partenaire voisin d'installations adéquates et comparables sur la base des besoins indiqués ;
- et une application de la gestion des risques par les agences frontalières pour faciliter les opérations.

III. TYPES OU CATEGORIES DE PFAU

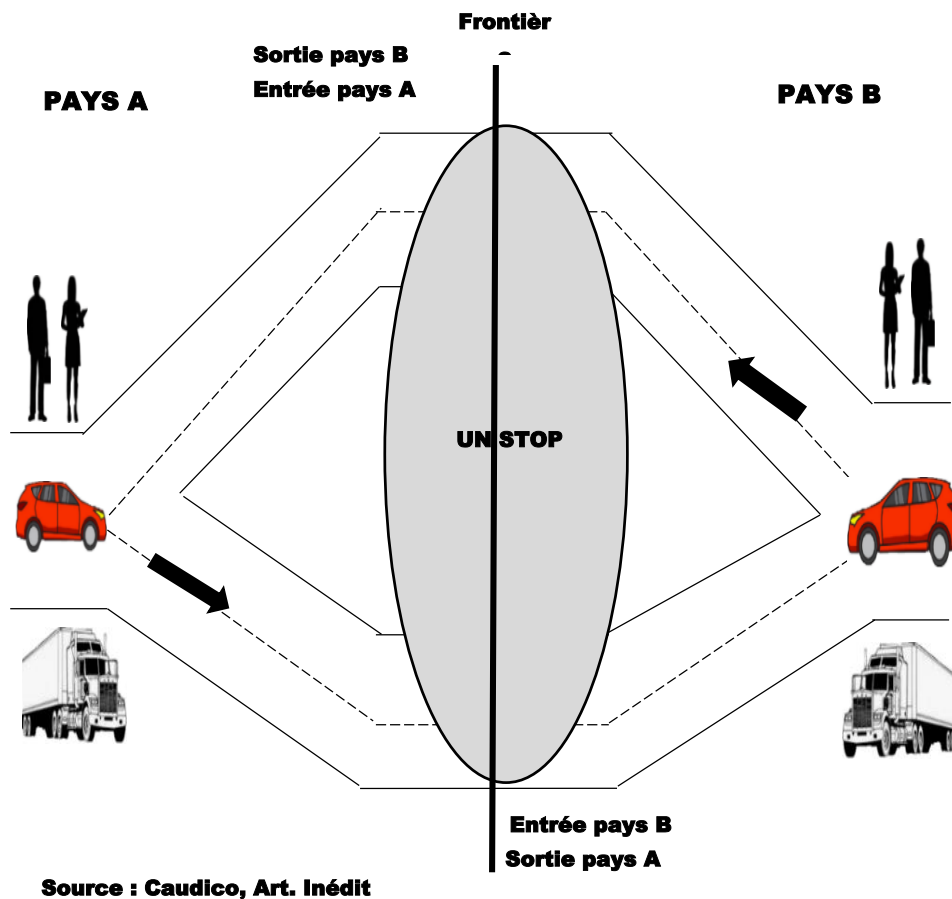
Il existe trois types ou modèles de PFAU.



III. 1. Modèle juxtaposé

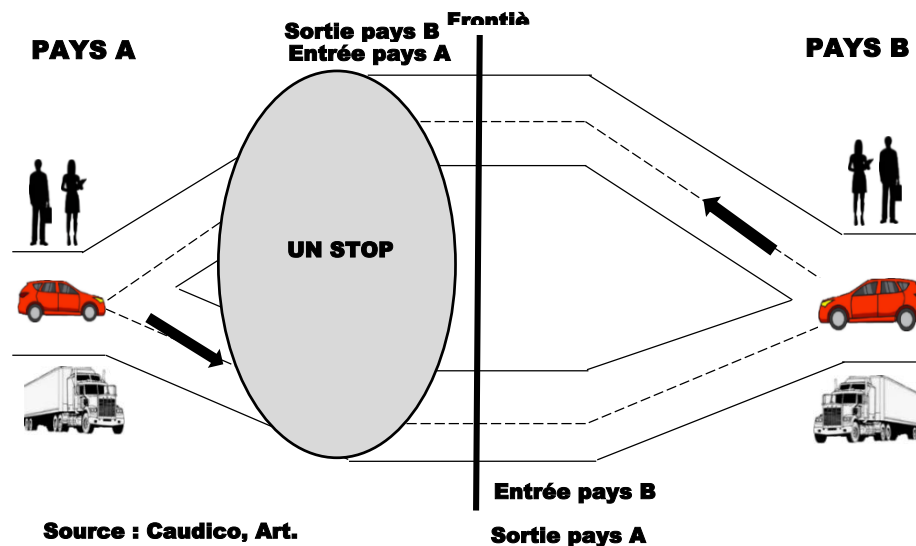
Sous ce Modèle, l'Etat A et l'Etat B partagent des installations dans le pays d'entrée. Cela implique que les passagers et le fret ne s'arrêtent qu'une seule fois dans le pays d'entrée pour les formalités de sortie et d'entrée ; les formalités de sortie doivent être faites avant d'entreprendre les formalités d'entrée.

III. 2. Modèle à cheval



Ici une seule installation est construite de l'autre côté de la frontière pour que les deux Etats voisins se la partagent. De même, les passagers et le fret s'arrêtent une fois mais commencent par les formalités de sortie avant d'entreprendre les formalités d'entrée.

III. 3. Modèle entièrement situé (un seul pays)



Dans le modèle (commun) à pays unique, c'est-à-dire un PFAU entièrement situé dans l'un de deux États voisins, une seule installation frontalière partagée est construite dans l'un des pays pour héberger des agents des deux pays chargés d'effectuer des contrôles aux frontières.

IV. AVANTAGES DES PFAU

Les PFAU se révèlent être une innovation accordant plus d'opportunités répondant aux exigences de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC) dans son volet de circulation libre de marchandises et capitaux ayant pour objectif de permettre aux nations qui y participent d'améliorer le bien-être de leur population du point de vue socio-économique. Ils impactent positivement aussi bien les institutions que les personnalités, directement ou indirectement par les biais des échanges commerciaux.

IV. 1. Aux gouvernements nationaux

Aux gouvernements des pays membres des Communautés Economiques Régionales, il y a lieu de proposer l'amélioration de la collecte des taxes commerciales associée à des gains d'efficacité ; la sécurisation des frontières de manière efficace pour faciliter le commerce international, l'investissement

et la croissance économique ; la promotion de la compétitivité économique ; l'amélioration de la sécurité aux frontières ; la meilleure utilisation des ressources gouvernementales par les agences frontalières ; la promotion de meilleures relations internationales entre pays ; etc.

IV. 2. Aux agences de contrôle aux frontières

Aux différents services travaillant aux frontières et postes frontières, les propositions suivantes semblent souhaitables : la meilleure utilisation des ressources grâce à une coopération transfrontalière améliorée et au partage de renseignements, de données opérationnelles et de ressources à l'aide des concepts Gestion Coordonnées des Frontières (GCF) et Gestion Intégrée des Frontières (GIF) ; l'amélioration de la motivation des employés, qui se traduit par une productivité accrue grâce à l'utilisation de procédures simplifiées et harmonisées ainsi qu'au travail avec de meilleures installations, par exemple, les bâtiments, l'équipement, le mobilier ; le meilleur environnement pour une utilisation accrue des TIC et un traitement plus rapide grâce à des procédures simplifiées et harmonisées ; l'amélioration de la circulation et de l'infrastructure frontalière, en particulier là où des changements doivent être entreprises ; une transparence accrue, qui renforce la sécurité et contribue à réduire la corruption ; etc.

IV. 3. Aux transporteurs routiers, chargeurs et commissionnaires en douane

Pour les usagers routiers, les chargeurs ainsi que les commissionnaires en douane, il y a la réduction des retards aux frontières et des coûts d'exploitation ; la meilleure utilisation des actifs en ce qui concerne les délais de rotation des camions ; la prévisibilité des procédures aux frontières et de transit ; le traitement plus rapide des documents et des voyageurs ; Etc.

IV. 4. Aux fabricants et commerçants

A cette catégorie, il y a développement des économies sur le coût des intrants ; la fiabilité accrue des expéditions permettant de réduire les stocks ; la réduction du capital lié à la logistique grâce à une livraison en temps réel ; etc.

IV. 5. Aux consommateurs

Pour les consommateurs, on note la réduction du coût des produits de consommation ; la disponibilité accrue des marchandises ; etc.

IV. 6. Aux voyageurs et touristes

Aux voyageurs et les touristes, il y a comme avantages entre autres la réduction du temps passé aux frontières ; les procédures prévisibles, simplifiées et harmonisées ; les procédures frontalières transparentes ; etc.

V. POSTES FRONTALIERS A ARRÊT UNIQUE : PIEGE OU OPPORTUNITE

Le point précédent a vanté les opportunités qu'offrent les Postes Frontaliers à Arrêt Unique dans les échanges commerciaux entre pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

La République Démocratique du Congo, deuxième plus grand pays d'Afrique et également le 7ème pays du monde par la longueur des frontières terrestres cumulées, partage ses frontières avec neuf autres pays africains parmi lesquels, cinq sont membres de la CAE, à savoir la République Unie de Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et le Soudan du Sud.

Certains analystes, peut-être à tort ou avec raison, voient dans ce projet douanier un piège pour la RDC au regard de sa situation économique actuelle qui laisse à désirer.

V. 1. PFAU, piège

Les échanges commerciaux sont un rendez-vous de donner et de recevoir. On donne ce que l'on produit chez soi en échange de ce qui est fabriqué par d'autres et dont on a besoin chez soi.

L'économie Congolaise depuis plusieurs décennies présente beaucoup d'insuffisances dans le secteur du commerce extérieur, généralement avec des produits offerts caractérisés par : la basse valeur ajoutée, l'état brut ou quasi-brut, sans transformation poussée, bref, produits moins compétitifs.

Les analystes avertis consentent que pour tirer le dividende sur le marché de la CAE, il faut y aller en conquérant avec des produits qui défient la

concurrence en termes de qualité et prix mais en quantité permettant d'arracher la part importante du marché.

La politique commerciale de la RDC ne fait pas l'unanimité sur ce point, en cause, les maux qui rongent l'économie congolaise actuelle et qui ne permettent pas de croire qu'à court voire moyen terme, le pays profitera à fond de ce système de facilitation des échanges commerciaux.

Actuellement l'économie congolaise peine sur plusieurs plans indispensables pour prétendre bénéficier du système de Poste Frontalier à Arrêt Unique notamment : mauvaise gouvernance, les us et coutumes rétrogradés ; mauvaise organisation administrative ; mauvaise politique administrative publique ; manque de politique agricole adéquate alors que le pays a d'énormes potentialités agricoles ; secteur agricole moins attractif ; faibles investissements dans presque tous les secteurs vitaux de l'économie ; allocation budgétaire insuffisante et inappropriée ; industrie de transformation quasi inexistante ; pas des chaînes de valeur dans la production qu'elle soit minière, agricole ou toute autre ; non-respect des normes phytosanitaires ; exportation des produits à l'état brut sans valeur ajoutée, végétaux et produits végétaux, documents non conformes aux normes phytosanitaire, etc.

Cette liste non exhaustive des défis à relever justifie les inquiétudes de ceux qui pensent que le poste frontalier à arrêt unique ressemble à un piège dans la mesure où le pays va ouvrir grandement ses portes aux économies de ses voisins qui vont transformer le territoire national en un grand marché de consommation pour leurs produits avec comme conséquences : l'affaiblissement de l'industrie locale naissante et la baisse de la production ; la perte d'emplois nationaux ; la concurrence accrue ; la dépendance excessive aux marchés étrangers ; l'impact négatif sur l'environnement ; l'inflation importée nuisible à l'économie nationale ; etc.

V. 2. PFAU, opportunité pour la RDC

Les exportations, au cœur de l'économie sous régionale, régionale et mondiale, offrent de nombreux avantages économiques parmi lesquels :

- la stimulation de la croissance et la création d'emplois ; l'expansion du marché qui permet aux entreprises d'étendre leur présence sur de nouveaux marchés sous régionaux, régionaux et internationaux, ce qui augmente leur potentiel de croissance et de rentabilité ;
- la diversification des sources de revenus car en exportant, les entreprises peuvent réduire leur dépendance à l'égard d'un seul marché national, ce qui les rend moins vulnérables aux fluctuations économiques dans leur pays d'origine ;
- l'accès à de nouveaux clients en permettant aux entreprises de toucher un public plus large et d'attirer de nouveaux clients à l'étranger. Cela peut aider à élargir la base de clientèle et à augmenter les ventes ;
- Augmentation de la demande car en exportant des produits ou des services, on stimule la demande pour ceux-ci, en particulier dans les pays où il y a une forte croissance économique et une demande croissante de biens importés ;
- Amélioration de la compétitivité en forçant les entreprises à être plus compétitives sur le plan international, en améliorant la qualité de leurs produits et services, ainsi que leur efficacité opérationnelle ;
- Amélioration de la balance commerciale : L'exportation permet de générer des revenus en devises étrangères, ce qui contribue à améliorer la balance commerciale et à renforcer la stabilité économique d'un pays ;
- Élargissement des choix des consommateurs : le commerce international offre aux consommateurs un plus large éventail de produits et de services. En ouvrant les frontières aux importations, les consommateurs ont accès à une plus grande variété de produits de meilleure qualité et à des prix compétitifs.

En résumé, l'exportation offre de nombreuses opportunités de croissance et de développement pour les entreprises, tout en stimulant l'économie nationale.

D'aucun ne conteste les circonstances favorables qu'offre le commerce qu'il soit sous régional, régional ou international et comme nous l'avons signifié plutôt, pour bénéficier de ces opportunités, il faut y aller en conquérant.

Certes, la RDC a des atouts indescritibles et des potentialités énormes pour se tailler la part de lion dans l'espace CAE, profitant de l'installation des Postes Frontaliers à Arrêt Unique.

Seulement, elle doit prendre conscience des défis à relever qui constituent depuis quelques décennies des goulots d'étranglement de son économie et envisager des solutions appropriées durable à court et moyen termes, et pour se faire, nous pensons à certaines recommandations en guise des pistes de solution.

VI. PISTES DE SOLUTION

Les Postes Frontaliers à Arrêt Unique offrent des facilités commerciales entre les pays membres tenant compte de la nouvelle législation régissant les échanges entre eux. Pour que la RDC puisse en bénéficier, elle doit absolument se ranger en ordre de bataille en s'attaquant aux obstacles ci-dessous :

- Une faible organisation des services financiers qui réduit les opportunités de financement des opérateurs économiques suite à l'absence des structures formelles des crédits dans les zones où se font sentir les besoins ;
- Une allocation budgétaire insuffisante surtout dans le secteur agricole, à relever au respect de déclaration de Maputo en 2003 (10%), réitérée en 2014 à Malabo ;
- Une insuffisance des infrastructures de base nécessaire au développement économique à savoir, routes, pistes de dessertes agricoles, centres de collectes, entrepôts, réseau électrique,..., en mauvais état ou non fonctionnel ;
- La quasi inexistence des activités de transformation qui fait que les produits à valeur ajoutée sont pour la plupart importés et qui privent l'économie nationale la possibilité de s'ouvrir à des nouveaux marchés ;
- Un régime foncier dualiste tiraillé entre le juridique et le traditionnel, frein majeur aux investissements productifs essentiels à la modernisation agricole ;
- L'amélioration de climat des affaires ;

- Le renforcement de la capacité de production des petits exploitants dans différents secteurs en leur faciliter l'accès aux crédits ;
- La suppression des entraves artificielles dans les circuits commerciaux ;
- L'arrêt progressivement l'exportation des produits bruts à basse valeur ajoutée ;
- La diversification des partenaires extérieurs ; etc.

La vision du gouvernement en matière de la politique commerciale pour les années à venir consistera à développer un environnement économique propice dans lequel les échanges internes et extérieurs prennent leurs essors sans entraves, désenclavant le territoire national, intégrant le marché intérieur, et renforçant les connexions aux circuits commerciaux régionaux et internationaux.

CONCLUSION

Cette réflexion s'est appesantie sur les transactions commerciales République Démocratique du Congo avec certains pays voisins dans le cadre de marché commun de la Communauté de l'Afrique de l'Est, regroupant huit nations membres à savoir : le Kenya, la République Unie de Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, le Soudan du Sud, la Somalie et République Démocratique du Congo.

La volonté commune indiquée par les membres étant la réduction sensible des pratiques considérées comme étant goulots d'étranglement aux échanges et à la circulation libre des personnes et leurs biens, certaines dispositions jugées nécessaires doivent être prises, même si elles obligent le changement des législations nationales et des habitudes consacrées.

L'étude a stigmatisé les obstacles freinant les échanges, attribuables au système de poste frontalier à deux arrêts où les passagers et les véhicules transportant les marchandises doivent s'arrêter de chaque côté de la frontière pour des formalités de déclaration.

Ils sont soumis aux procédures de sortie à la frontière de l'exportateur et subissent les procédures d'entrée à la frontière de pays d'arrivée.

Ces contrôles impliquent les services qualifiés de l'ordre opérationnel aux frontières à savoir : la douane, l'immigration, l'autorité de normalisation, la santé portuaire, l'inspection des végétaux, la police et autres agences de sécurité,... Ce qui implique de passer par une variété de documents, de procédures, et paiements, puis de parcourir quelques centaines de mètres et de répéter le processus de l'autre côté, avec comme conséquence, le retard dans le traitement des dossiers entraînant les coûts supplémentaires d'exploitation, l'alourdissement des délais de rotation des camions, l'accroissement du coût de la logistique car les marchandises ne sont pas livrées à temps réel, etc.

L'étude a mis un accent sur les raisons d'être de poste frontalier à arrêt unique notamment : le souci d'accélérer le mouvement des biens et des personnes et de réduire les coûts de transport à travers les frontières nationales...

L'analyse a ensuite évoqué les avantages de poste frontalier à arrêt unique qui révèle être une innovation accordant plus d'opportunités répondant aux exigences de l'Organisation Mondiale de Commerce dans volet relatif à la circulation des personnes et de leurs biens.

Cette étude a démontré le fait que, compte tenu des faiblesses de l'économie congolaise, le poste frontalier à arrêt unique risque d'être un piège pour la RDC, lequel consisterait à faire du territoire national un grand marché de consommation pour les pays voisins avec comme conséquences, l'anéantissement des industries locales naissantes et celles en difficulté de compétitivité.

Pour ce faire, nous avons formulé des recommandations aux autorités en termes de pistes de solution qui se résument en bonne gouvernance et prévoyance dans tous les secteurs de la vie nationale.

En définitive, les exportations sont un outil puissant pour la croissance économique, mais leur utilisation doit être faite de manière réfléchie et responsable. Les gouvernements et les entreprises doivent collaborer pour créer un environnement commercial favorable, en tenant compte des intérêts à la fois économiques, sociaux et environnementaux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- GRÉGORY N. Mankiw, *Macroéconomie*, 5ème édition, éd. De Boeck, Bruxelles, 2010.
- Loi de Finances, Exercice 2020.
- Lois Budgétaires Respectives de 2002-2006.
- MAPE, Annuaire des Statistiques Agricoles.
- Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, Etats Généraux de l'agriculture, Rapport Septembre 2021.
- NIZIGIYIMANA C., Programme de soutien du PFAU, 2024
- NIZIGIYIMANA C., Cadre juridique et procédures du PFAU, 2024.
- OPIMBA OPARA L., L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC : Une analyse théorique et empirique, Thèse en Economie, Université Montesquieu - Bordeaux IV, Bordeaux, 2009.
- RADU GHENADIE M., L'origine des marchandises : Un élément controversé des échanges commerciaux internationaux, Thèse en Droits, Université Pierre - Mendès, Grenoble, 2007.